

Spécial Urbanisme Aménagement

www.chatou.fr



Lettre du Maire

octobre 2012

Chères Catoviennes, Chers Catoviens,

Certains d'entre vous - dans la rue, lors de réunions ou à la mairie - me questionnent sur l'avenir de notre urbanisme. Il m'a donc paru important de vous présenter le plus simplement possible les grandes lignes qui guident mon action dans ce domaine.

Nous subissons tout d'abord les pressions de l'État - et tout particulièrement de l'actuel gouvernement - dans le sens d'une densification toujours plus forte de notre territoire, notamment en matière de logement social (cf au verso « Saviez-vous que... ? »). Si je suis pleinement conscient de la nécessité d'accueillir dans des conditions aidées les jeunes couples, les familles ou les catoviens confrontés à la crise, **je ne souhaite pas laisser construire sur des bases qui ne préserveraient pas notre espace urbain et notre héritage. Chatou n'est pas Nanterre ou Levallois et ne doit pas le devenir.**

Nous suivons également une tendance naturelle à la décroissance démographique. La décohabitation (divorces, nouveaux modes de vie, familles monoparentales...) réduit en effet année après année le nombre d'occupants par logement (2,38 habitants par logement en 1999 pour seulement 2,24 en 2010). Chatou n'est d'ailleurs pas seule dans ce cas. Toutes les communes de notre Boucle de Seine connaissent une situation identique. **Si nous voulons simplement maintenir notre population à 30 000 habitants - ce qui est notre objectif - c'est une centaine de logements par an qui devra être construite. Cette stabilité démographique est la clé de notre dynamisme et une condition sine qua non de notre équilibre budgétaire et de notre modération fiscale.**

Face à ces enjeux, je m'efforce d'être le garant d'une politique d'équilibre et de préservation de l'esprit de nos quartiers. Entre protection et renouvellement urbain, entre mise en valeur de nos espaces verts et renforcement de nos pôles de centralité (place Maurice Berteaux, Quartier Gambetta, Quartier des Marolles...), entre préservation des jardins et agrandissement des bâtis, entre accession à la propriété et offre sociale... **Chacun doit trouver sa place dans notre Ville.**

... / ...

Qu'il s'agisse d'étudiants, de familles, de seniors, de jeunes couples, tous sont les bienvenus à Chatou aujourd'hui comme demain.

C'est d'ailleurs dans cet esprit de réflexion prospective que **j'ai décidé de lancer un groupe de travail ouvert à l'ensemble des sensibilités de notre Conseil Municipal** afin d'identifier les atouts et faiblesses de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'envisager ensemble des pistes de modification et/ou d'adaptation. **L'objectif ? Mieux orienter notre renouvellement urbain, renforcer le niveau de protection de certaines zones et améliorer ainsi la valorisation de notre patrimoine.** Cette instance rendra ses conclusions à l'automne 2013.

Année après année, l'attractivité de notre ville est toujours plus forte. C'est indéniablement un atout ! Mais cet attrait doit être compatible avec le maintien de notre qualité de vie. Chatou, au sortir des autoroutes urbaines du département des Hauts-de-Seine, est communément appelée : « la porte verte des Yvelines ». **Il me tient à cœur de préserver cette différence !**

Très cordialement,



Ghislain FOURNIER
Maire de Chatou

Saviez-vous que...



Logements sociaux,

Le nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2011 s'établissait pour Chatou à 1 711, soit 13,49 % de l'habitat.

La loi imposait jusqu'alors aux communes d'atteindre un seuil de 20% de logements sociaux. L'actuel gouvernement a décidé de le porter à 25%. Si ce niveau n'est pas atteint, les pénalités payables par les villes seront multipliées par 5.

Pour Chatou, cela les augmenterait de 200 000 à 1 000 000 Euros /par an, soit l'équivalent de 8 points d'impôts supplémentaires...

Densité, quelques repères...

Levallois : 26 000 habitants au km²

Paris : 20 000 habitants/km²

Nanterre : 7 300 habitants/km²

Houilles : 7 064 habitants/km²

Chatou : 5 950 habitants/km²

Le Pecq : 5 777 habitants/km²

Le Vésinet : 3268 habitants/km²

À Chatou,

L'habitat collectif représente

2/3 du parc de logements

et occupe 1/3 du territoire communal

L'habitat individuel représente

1/3 du parc de logement

pour 2/3 du territoire communal

Vous êtes 60% de propriétaires pour 40% de locataires.